

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2025

LES EFFETS PSYCHOLOGIQUES DE TIKTOK SUR LES MINEURS - (N° 1030)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par

M. Saint-Martin, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreñoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

TITRE

Au titre, substituer au mot :

« psychologiques »

les mot :

« et risques psychosociaux ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement rédactionnel, le groupe LFI-NFP souhaite réaffirmer la nécessité d'adopter une lecture "psychosociale" des risques induits par les réseaux sociaux comme TikTok, plutôt que l'approche purement "psychologique" proposée ici, qui néglige le fait que les conséquences, qu'elles soient positives ou négatives, de l'usage des réseaux sociaux découlent principalement des interactions entre utilisateur•ices en ligne.

Face aux enjeux complexes et protéiformes auxquels nous confrontent le sujet de l'évaluation des effets des réseaux sociaux sur la santé mentale et psychique de leurs utilisateurs, notamment mineurs, la question de la précision des termes employés revêt une dimension essentielle pour appréhender au mieux les phénomènes sociaux et psychologiques observés.